

Arrêté 24/2020

COMMUNE
D'AYHERRE

DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 17/06/2020

Demande affichée le 17/06/2020

N° DP 064 086 20B0023

Par : Monsieur BENAC Frédéric

Demeurant à : 120 Elixaldeko bidea
64240 AYHERRE

Pour : Construction d'une piscine enterrée, longueur 6 m
largeur 3.5 m,

Sur un terrain sis : 120 Elixaldeko bidea
64240 AYHERRE

Références cadastrales : B 1567

Destination : Habitation

Surface de plancher créée : 0
m²

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le courrier modifiant le délai d'instruction et de demande de pièces manquantes en date du 07/07/2020,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/06/2013, modifié le 22/12/2016 et modifié en dernier lieu le 21/07/2017,
Vu le Permis d'Aménager n°064 086 17B0001 approuvé en date du 02/05/2017,
Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux du lotissement PA n°064 086 17B0001 en date du 05/07/2018,
Vu l'attestation de non contestation à la DAACT du Permis d'Aménager n°064 086 17B0001 en date du 12/07/2018,
Vu le règlement propre au lotissement,
Vu le règlement de la zone UB,
Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 03/07/2020,


ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis en date du 03/07/2020 (cf. avis) devront être respectées.

Article 3 : Le pétitionnaire devra assurer l'évacuation des eaux de la piscine, après neutralisation, dans le milieu naturel de sa parcelle exclusivement.

Article 4 : Des mesures d'isolation acoustique devront être prises afin de minimiser le bruit de fonctionnement de la motorisation de la piscine.

Reçu notification du présent
arrêté le 28/07/2020


AYHERRE, le 17/07/2020

Le Maire,

Arrio GASTAMBIDE

